

## Commune de Soisy Sur Seine

### Dans le cadre du GRAND DEBAT NATIONAL

#### Soirée 2 : "« L'organisation de l'État et des services publics » 07/02/2019

- Organisateur : Jean-Baptiste ROUSSEAU (Maire de Soisy Sur Seine).  
Agissant en qualité qu'animateur non intervenant.
- Présents : environ 90 personnes présentes dont des membres du Conseil de Développement de GPS.

---

#### Préambule :

Vous trouverez dans les lignes qui suivent un *verbatim* des échanges et interventions relevés au cours de ce débat. Bien qu'effectuée dans un souci d'exactitude et de neutralité, cette retranscription ne saurait être exhaustive et pourra parfois, afin de faciliter la lecture, utiliser des termes légèrement différents de ceux prononcés. Si vous constatez que votre intervention n'a pas été correctement retranscrite, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [jedonnemonavis@soisysurseine.fr](mailto:jedonnemonavis@soisysurseine.fr) (objet : « Grand débat national », en précisant le débat concerné)

#### À noter :

- Les interventions des élus ou des membres des associations directement impliqués dans le débat sont précédées du titre de l'intervenant.
  - Chaque tiret signale un intervenant différent.
  - NDR signifie « Note Du Rédacteur »
-

### **Introduction (animateur) :**

M. le Maire rappelle tout d'abord le cadre du débat ainsi que les engagements du Président de la République.

M. le Maire commente le diagnostic et rappelle les chiffres présentés dans le questionnaire.

### **Interventions du public :**

#### **? 1) Qu'est-ce que le « service public » pour vous ?**

- Les transports.

- L'école, la santé, les transports... quoi que... Ce sont les services que l'état doit rendre à tous.

- Cela ne peut pas se définir si simplement. Tout dépend de la politique de chaque pays. Il s'agit essentiellement de la sécurité par rapport au vivre ensemble (police/gendarmerie), la santé et l'éducation (en ce qui concerne la France).

- Ne pas confondre politiques publiques et services publics. La santé relève d'un politique mais les services ne sont pas tous fonctionnarisés. Considérer l'aspect régalien : faire la différence entre quelle est la politique et qui la rend.

- La politique publique place le curseur, les services publics assurent ensuite.

- Les services publics sont le choix que fait l'État et que nous faisons pour que la vie s'organise. Ne pas oublier la solidarité pour fonctionner ensemble.

- C'est l'ensemble de droits et de besoins... Besoins définis par qui ? Il existe des différences selon les territoires.

- C'est ce qui est conforme à l'intérêt général à la française. Cela est conditionné par le droit européen : droit de la concurrence par exemple...

- *(NDR un intervenant répond à la personne précédente)* : La France participe à la concrétisation des réglementations européennes.

#### **? 2) Dans quels domaines doit-il intervenir ? À quels besoins doit-il répondre ?**

- Même s'il y a privatisation, l'état reste régulateur. On veut ouvrir la concurrence (pour accroître la performance) mais la régulation existe.

- L'État doit intervenir sur la sécurité intérieure (police/gendarmerie). Il doit assurer les biens et les personnes aux niveaux national et international.

- Il faut relativiser en regard du droit européen mais aussi au regard de l'Histoire. Par ex, la SNCF était privée avant d'être publique, idem pour les autoroutes.

- La fourniture d'Électricité était privée avant la nationalisation par le Général De Gaulle en 1945. Il faut faire le choix du périmètre de la puissance publique, les dépenses de santé par exemple. Il faut se mettre d'accord sur un tronc commun pour services publics.

- Ne pas confondre les services publics avec qui assure ces services : l'État ou les collectivités par opposition au privé ou aux délégations de services publics.

- Tout dépend des politiques publiques.

- Quelles sont les orientations politiques du pays ? il y a plusieurs manières de réguler pour l'état. Si un service est essentiel, la nationalisation logique (exemple de l'Électricité en 1945). Des services pourraient être assurés par des tiers mais il faut un contrôle.

- L'accès aux services publics dépend s'ils sont payants ou non. L'état doit intervenir dans les domaines de la justice, de l'armée, de la sécurité (régalien), de l'éducation mais aussi dans tous les domaines par le biais des normalisations. Difficile d'avoir un avis commun et collectif. - (NDR : *intervention de M. le Maire*) : l'intervention de l'État évolue en fonction des époques. Il est difficile de se mettre d'accord sur la position du curseur ; il faut trouver le curseur le plus juste et le plus commun.

- Les services publics ne sont pas développés dans les régions, ils le sont au profit des grandes métropoles (exemple du RER D).

- La concurrence n'est pas si mauvaise que ça : aujourd'hui, un voyage est moins cher en avion qu'en train pour certaines destinations. Idem pour la téléphonie mobile.

### **? 3) Estimez-vous avoir accès aux services publics dont vous avez besoin ?**

- Se souvenir : après-guerre les services devaient couvrir les besoins vitaux (santé, énergie...). Il s'agissait de décisions essentielles et vitales sur les besoins incontournables (santé, transport, accès à l'eau, écologie). La puissance publique doit-elle donner l'impulsion pour préserver du chaos et nous sortir de la catastrophe ?

- il faut faire référence à l'Histoire (1790) : le Chef-lieu était éloigné au maximum d'une journée de cheval : mise en place de services "de proximité".

- Sur l'accès aux services publics : OK lorsque l'on est dans une grande ville et/ou que l'on a accès à internet. Mais quid lorsque l'on n'a pas accès à internet (personnes âgées par exemple) ? L'accès aux services est difficile pour certains (santé, logement...). Tout cela est très inégalitaire, inégalement partagé. L'organisation communauté/solidarité n'est pas suffisante aujourd'hui.

- Les services publics, c'est ce qui permet de fonctionner au quotidien. La présence de l'État n'est pas obligatoire partout : l'État démontre souvent son incapacité à gérer. Il faut garder un certain équilibre dans l'intérêt des citoyens.

- Se référer aux questions 10 et 11 (*NDR : du questionnaire*) pour l'aide aux services en cas de difficultés. Solution : un guichet unique avec quelqu'un capable d'orienter vers le bon contact, de fournir les bons numéros... Mettre en place un accompagnement individuel dans les démarches.

- Les services ne sont pas toujours satisfaisants dans les hôpitaux ; problèmes de délais d'attente, y compris aux urgences. Mais ce n'est pas mieux dans le privé. Il y a des problèmes à résoudre en matière de santé (nombre de spécialistes par exemple).

- Est-ce que le médical doit revenir au public ?

- Problème des horaires des services publics.

- Qui de l'accès internet dans les EHPAD ? Je suis inquiet du développement du tout internet...

#### **? 4) Que pensez-vous de l'organisation et du fonctionnement de l'État et des administrations en France ? De quelle manière cette organisation devrait-elle évoluer ?**

- Il y a trop d'échelons administratifs (canton...). Plus il y a d'échelons, moins la coordination fonctionne. Exemple des USA : 1 élu pour 613 000 habitants. En France : 1 élu pour 71 000 habitants. Il faut diminuer le nombre de députés, supprimer le Sénat, supprimer le niveau départemental et répartir les charges vers les syndicats de communes ou les régions.

- Le cœur du problème est les fonctionnaires. Ils ne sont pas considérés, pas motivés. Il faut supprimer le mille-feuille.

- Il faut renforcer certaines institutions. Exemple du CESE : il faut augmenter son pouvoir de contrôle, qu'il soit coercitif plus que consultatif. Il ne faut pas supprimer le Sénat car il s'agit d'une chambre haute pour le contrôle de l'État.

- Il faut revoir le découpage des territoires.

- Il faut revoir la répartition entre l'État et les collectivités territoriales ; revoir l'efficacité et les principes d'organisation. Il faut faire l'inventaire des missions et des collectivités, définir le lieu où (*les missions*) doivent se trouver. Il faut définir un niveau pertinent de l'exécution de la responsabilité.

- Les élus ont une responsabilité énorme dans le cumul des postes. Comment s'inscrit la parole des citoyens ? Ceux-ci n'ont pas de retour pendant 6 ans ! Il faut développer les expériences de concertation.

- Est-il vraiment nécessaire d'avoir un Président et un 1<sup>er</sup> Ministre ?

- En milieu rural, des personnes disent qu'elles ne voient jamais leur député : quid si on diminue encore leur nombre ? OK pour une simplification et une répartition plus claire des responsabilités. Exemple du département 91 : de très grosses agglomérations mais le Département subsiste : ? Il faut s'organiser différemment selon les régions et les contextes.

- La constitution de la V<sup>e</sup> République est fondamentale pour la stabilité et l'exécution des décisions ; il faut la conserver. Il faut redonner du pouvoir au CESE. Il faut faire évoluer l'administration, elle doit être réformée. Profiter de l'adoption des normes pour simplifier.

- (NDR un intervenant fait référence à un tableau de répartition des compétences établi en 2015 - loi NOTRe) : Europe/État/13 Régions + 16 communautés urbaines + 174 communautés d'agglomérations. Il existe 60 000 structures administratives pour la France, environ 600 par département. Tout cela est dimensionné pour 120 millions de personnes donc très largement surdimensionné.

- Chaque niveau empiète sur le voisin. Il faut réduire agences et les niveaux de compétences.

- L'administration grossit seule : il faut la contrôler.

- Il faut diminuer le nombre de circonscriptions mais en fonction des territoires. Trop de circonscriptions sur Paris/RP.

- Le mouvement des Gilets Jaunes symbolise le doute sur l'intégrité des élus. Il ne faut pas rentrer dans le "tous pourris". Il n'y a pas de garantie d'une intégrité parfaite par rapport à l'intérêt général. Les décisions servent parfois les intérêts politiques personnels : il faut mettre en place un contrôle pour être sûr du respect de l'intérêt général.

La décentralisation n'a pas réglé le problème du transfert des compétences. Les élus ont les compétences mais pas de pouvoir de contrôle dessus. Il faut une réorganisation des compétences régaliennes car rien ne se fait correctement.

- À quoi servent les cantons ?

- Sur les marchés publics : tout cela est très rigide, pas évolutif. Il y a beaucoup d'économies à faire.

- (NDR un intervenant fait référence au...)...Rapport CAP22 : 43 rédacteurs issus de l'administration contre seulement 2 de l'extérieur ! Il faut s'appuyer sur des conseils externes.

- L'organisation de l'État est trop verticale. Le Ministère de la Simplification a été torpillé par les agences et/ou les structures. Il n'est pas possible de simplifier sans réformer.

- Le CESE : 233 membres, 42 millions d'euros de budget, 13 comités régionaux, soit 2 183 personnes sensés représenter le tissu économique et social...

- Est-ce que les élus ont la volonté de réformer ou le souhait de se faire réélire ?

**? 5) Quand vous pensez à l'évolution des services publics au cours des dernières années, quels sont ceux qui ont évolué de manière positive ? Quels sont ceux qui doivent le plus évoluer ?**

- Les impôts ont beaucoup évolué grâce à internet.

- La santé évolue dans le mauvais sens.

- Il manque du personnel dans la justice, l'éducation, la santé. Il faut travailler à la réorientation des agents (doublons), au reclassement, au recyclage...

- 14 000 agents au Ministère des Affaires Etrangères.

- Les fonctionnaires se plaignent tous du manque de moyens. Exemple des hôpitaux avec des directeurs qui sont des contrôleurs de gestion et ne connaissent pas leur métier.

- La cour des comptes doit renforcer les contrôles de l'utilisation de l'argent public en rapport de l'efficacité. Exemple des sénateurs et des députés qui jugent des budgets sur la base de rapport de hauts fonctionnaires qui défendent eux-mêmes leurs budgets.

- Faibles moyens de la justice : énormes délais de traitement des dossiers, même quand il y a danger imminent.

- Depuis 2006, il n'y a plus d'assistante sociale de permanence à Soisy...

**? 6 ) Que pensez-vous du développement des démarches administratives sur Internet ?**

- Si l'on effectue une démarche sur internet, on a une réponse administrative. Pas de contact ou de personnalisation. C'est bien pour réponse simple mais il faut garder un service humain pour les questions difficiles.

- Il faut développer internet mais pas que cela. À condition que l'informatique et les programmes fonctionnent. Il doit y avoir de l'humain, en particulier pour les questions sociales.

- Si 90 % des demandes se font sur internet, on peut libérer des agents pour répondre au public.

- Une partie de la population est incapable d'utiliser internet (formation, problèmes géographiques...)

- Internet est un problème pour les personnes âgées : impossible de s'en sortir seul si l'on n'a pas l'habitude.

### **? 7) Conclusion**

- Il n'y a pas trop de fonctionnaires mais un problème d'utilisation de ces fonctionnaires.

- C'est toujours plus facile de traiter les problèmes des autres...

- Il faut respecter les fonctionnaires (facteur humain).

- On insiste sur l'aspect quantitatif mais quid des solutions pour améliorer la formation des fonctionnaires ? Le mouvement des Gilets Jaunes a le mérite de réveiller toutes les strates de la société.

- Le niveau de prestation des services publics est souvent élevé. Attaquons l'administratif mais doucement. Les lois sont souvent bâclées, pas réfléchies. Il faut se donner le temps d'une bonne réflexion.

- Il est regrettable que les jeunes ne soient pas là (*NDR : au débat*). Nous manquons de connaissance des uns et des autres ; il faut développer l'éducation et la "citoy-éducation".

- Exemple des médecins ou des ophtalmologues itinérants : pourquoi ne pas faire la même chose pour les démarches administratives sur internet ?

- Le passage de notre ancienne agglomération (*NDR : CASE*) vers Grand Paris Sud s'est traduit par un accroissement des coûts, notamment en termes de personnel. Dans les grands groupes, des dispositifs d'accompagnement permettent de rationaliser sans trop de problèmes.

- Exigence de simplification ; il y a trop de lois. Il faudrait repasser devant l'Assemblée après 3 ans afin d'éviter les effets pervers.